

Plafond pour renforcement acoustique Placo® Phonique Rénomince®

Descriptif type

Après établissement d'un diagnostic par un spécialiste précisant les parois à traiter ainsi que les performances attendues, les plafonds de renforcement acoustique Placo® Phonique Rénomince® de la société Placoplatre® seront réalisés de la manière suivante :

- Ossature : profilés Stil® MOB fixés directement au support tous les 0,550 m.
- Parement : panneaux Placo® Phonique Rénomince® 13+20 vissés sur les profilés à l'aide des vis TTPC 45 au pas de 300 mm.

Les vis seront à 80 mm mini des bords longitudinaux et à 40 mm mini des bords transversaux.

Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

L'étanchéité entre les panneaux Placo® Phonique Rénomince® 13+20 et les parois non traitées sera assurée par un mastic acrylique.

La mise en œuvre sera conforme aux recommandations de la société Placoplatre®.